



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - E5 - Conseil et expertise en solutions bancaires et financières - BTS BANQUE (Banque) - Session 2016

1. Rappel du contexte du sujet

Ce sujet d'examen de BTS Banque aborde les thèmes de l'environnement économique, juridique et organisationnel de l'activité bancaire. Les candidats doivent démontrer leur capacité à analyser des situations professionnelles en lien avec le conseil et l'expertise en solutions bancaires et financières.

2. Correction des questions

1. Obligations générales du banquier vis-à-vis du client lors de la mise en place d'un crédit

La question demande d'expliquer les obligations du banquier envers le client lors de l'octroi d'un crédit. Les principales obligations incluent :

- **Obligation d'information** : Le banquier doit fournir au client toutes les informations nécessaires concernant les conditions du crédit, les taux d'intérêt, les frais associés, etc.
- **Obligation de conseil** : Le banquier doit conseiller le client sur le choix du crédit le plus adapté à sa situation financière.
- **Obligation de vérification** : Le banquier doit s'assurer de la solvabilité du client en analysant ses revenus, ses charges, et son historique bancaire.

2. Nature des risques rencontrés par la banque lors de l'octroi d'un crédit

Les risques principaux auxquels la banque est exposée lors de l'octroi d'un crédit sont :

- **Risque de crédit** : Risque que le client ne rembourse pas le crédit.
- **Risque de taux d'intérêt** : Risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent la rentabilité du crédit accordé.
- **Risque de liquidité** : Risque que la banque ne dispose pas de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements.

3. Moyens de limiter ces risques pour une banque

Pour limiter les risques liés à l'octroi de crédits, la banque peut mettre en place plusieurs mesures :

- **Analyse rigoureuse de la solvabilité** : Évaluation approfondie des capacités de remboursement du client.
- **Utilisation de garanties** : Demander des garanties ou des cautions pour sécuriser le crédit.
- **Diversification du portefeuille de crédits** : Éviter de concentrer les crédits sur un même secteur ou un même type de client.

4. Place du crédit dans le financement de l'économie

Le crédit joue un rôle crucial dans le financement de l'économie en permettant aux entreprises et aux ménages d'accéder à des ressources financières pour investir, consommer et développer leurs activités. Il favorise la croissance économique en stimulant la demande et en facilitant les investissements.

5. Politique monétaire de la BCE favorable au développement économique

La politique monétaire de la BCE, en maintenant des taux d'intérêt bas, encourage l'emprunt et l'investissement. Cela permet aux entreprises d'accéder à des financements à moindre coût, stimulant ainsi l'économie. De plus, une politique monétaire accommodante peut soutenir la consommation des ménages.

6. Instruments de la politique monétaire utilisés par la BCE

Les principaux instruments de la politique monétaire de la BCE incluent :

- **Taux d'intérêt directeurs** : Taux d'intérêt appliqués aux opérations de refinancement.
- **Opérations de refinancement** : Prêts accordés aux banques pour leur fournir des liquidités.
- **Facilité de dépôt** : Taux d'intérêt sur les dépôts que les banques peuvent faire auprès de la BCE.

7. Évolution de la réglementation prudentielle depuis 2008

Depuis 2008, la réglementation prudentielle a été renforcée avec l'implémentation de Bâle III, qui impose des exigences de capital plus strictes et vise à améliorer la résilience des banques face aux crises financières. Cela inclut des ratios de solvabilité plus élevés et des exigences en matière de liquidité.

8. Problème juridique de la situation de Benjamin R.

Le problème juridique posé est de savoir qui doit prouver la négligence en cas de fraude à la carte bancaire. Selon la jurisprudence, c'est à la banque de prouver la néGLIGENCE du client. La solution serait d'informer Benjamin R. de ses droits et de l'accompagner dans ses démarches pour obtenir un remboursement.

9. Notions de banque en ligne et de banque multicanale

La banque en ligne désigne les services bancaires accessibles uniquement via Internet, sans agence physique. La banque multicanale, quant à elle, combine plusieurs canaux (agences, Internet, mobile) pour offrir une expérience client intégrée.

10. Segments de clientèle sensibles à la banque en ligne

Les segments de clientèle les plus sensibles à la banque en ligne sont généralement les jeunes adultes, les professionnels et les personnes technophiles, qui recherchent la commodité et l'accessibilité des services bancaires en ligne.

11. Impact du numérique sur les pratiques des clients et attentes vis-à-vis de la banque

Le numérique transforme les attentes des clients, qui recherchent des services personnalisés, instantanés et accessibles. Les banques doivent s'adapter en proposant des solutions numériques innovantes et en améliorant leur relation client, notamment via des canaux digitaux.

3. Synthèse finale

Erreurs fréquentes :

- Oublier de mentionner les obligations spécifiques du banquier.
- Ne pas distinguer clairement les différents types de risques.
- Manquer de précision dans l'explication des instruments de politique monétaire.

Points de vigilance :

- Bien structurer ses réponses en utilisant des titres et des listes.
- Utiliser des exemples concrets pour illustrer les points abordés.
- Rester en lien avec les annexes fournies pour enrichir les réponses.

Conseils pour l'épreuve :

- Lire attentivement chaque question pour bien comprendre les attentes.
- Gérer son temps pour répondre à toutes les questions.
- Réviser les concepts clés de la réglementation bancaire et de la politique monétaire.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.